

6,9 millions d'euros sur 15 millions qui ont été sollicités par les particuliers.

Face à ce constat, nous avons essayé de comprendre pourquoi : manque de communication, lourdeur administrative et faiblesse des montants. Nous avons proposé une hausse des primes, tant à l'énergie qu'à la rénovation. Il y a une douzaine de primes concernées, à partir du 1er mars, mais aussi pour les personnes qui n'ont pas encore sollicité de primes et qui peuvent rentrer les factures qui datent d'après le 1er novembre. Comme vous l'avez souligné, à beaucoup d'égards, on double, triple, voire quadruple les montants. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet sur le site de la DGO4. On peut atteindre des montants de plus de 2 000 euros.

Je tiens aussi à préciser que pour les revenus de moins de 21 000 euros bruts, les primes proposées sont aussi triplées, donc on peut aller jusqu'à des montants de plus de 6 000 euros, voire 10 000 euros. Tout cela est assez intéressant.

Vous l'avez dit, c'est une réforme transitoire, parce que nous planchons sur une réforme structurelle qui mettra au cœur du dispositif les auditeurs énergétiques qui auront un rôle capital, puisqu'ils vont non seulement être chargés du diagnostic de l'habitat, du bâtiment, mais aussi d'établir les priorités en matière de rénovation. On ne pourra plus rénover sans établir ces priorités, par exemple, changer une chaudière sans évaluer le dispositif d'isolation. Très important aussi, ils seront chargés du suivi et du contrôle de ces primes pour qu'elles soient dépensées le plus efficacement possible. Efficacité et efficience seront donc les maîtres mots de notre réforme.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Comme dit l'adage, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon. Je me réjouis de constater que ce Gouvernement réagit vite et bien. Nous l'avions dit d'ailleurs, en 2015, lorsque la réforme des primes avait été discutée en commission. Il y a trop de lourdeur administrative pour des montants souvent peu importants.

Il fallait réagir face à ce flop, sans attendre une refonte complète du système, ce qui prend un peu de temps.

Je dirais que le mur construit par votre prédécesseur n'était pas d'équerre. Il faut reconstruire ce mur avec de bonnes briques.

Je me réjouis d'entendre qu'il y aura enfin un peu de pragmatisme avec des montants importants et l'intervention d'un auditeur qui fera le tri, les priorités entre les travaux nécessaires.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES RETARDS DE PAIEMENT DE CERTAINES
PRIMES AGRICOLES »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES JEUNES AGRICULTEURS LÉSÉS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Legasse, sur « les retards de paiement de certaines primes agricoles » ;
- de Mme Brogniez, sur « les jeunes agriculteurs lésés ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, 19 agriculteurs et agricultrices se sont vus pénaliser lourdement de par le fait qu'ils n'ont pas perçu des montants importants, quelque 70 000 euros de prime à l'installation, des primes d'investissement, des primes conséquentes payées à la fois via la Région et des Fonds européens. Ce sont des primes, pour certaines d'entre elles, sollicitées il y a maintenant près de trois ans, puisque dans l'article de *La Dernière Heure* dont mention, une agricultrice en l'occurrence a déposé son dossier à l'automne 2015. Ces montants sont très importants et mettent en très grande difficulté ces exploitations.

Mes questions seront assez simples et directes. Quelles sont les mesures que vous comptez prendre de manière rapide pour faire face et aider ces agriculteurs, agricultrices ? Comptez-vous intervenir sur vos propres crédits, sur les crédits régionaux ? Vis-à-vis de l'administration, quelles sont les mesures prises pour faire diligence ? Parce qu'il s'agit manifestement d'une difficulté liée là aussi à des lourdeurs administratives.

Le collègue qui est intervenu avant moi parlait de lourdeur administrative dans un autre dossier. Ici, il s'agit manifestement aussi d'une difficulté administrative et d'un problème de traitement de dossiers au sein de notre administration, l'administration wallonne. Monsieur le Ministre, au risque de me répéter, quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour faire face et aider les agriculteurs en question, 19, qui ont des manques à gagner et des débours importants depuis maintenant plus de trois ans ?

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, « La Wallonie lèse 19 jeunes agriculteurs », tel était le titre d'un article paru ce lundi dans la presse. De quoi s'agit-il ? De 19 jeunes qui ont décidé en 2015, malgré le contexte difficile que rencontre l'agriculture wallonne, de se lancer dans l'aventure et qui, dans ce cadre, ont déposé un dossier d'aide à l'installation. Il s'agit de 19 jeunes qui, depuis trois ans, attendent que leur dossier, pourtant notifié recevable et en ordre, soit débloqué et que la deuxième tranche de subsides promis leur soit octroyée.

Certes, ces dossiers sont tombés en fin de système ISA, juste avant le passage à ADISA, mais une période transitoire était prévue, là n'est pas le problème. Je ne vais pas refaire l'historique du dossier, des 19 dossiers, vous les connaissez probablement très bien, même s'il semble que vous ayez été informé assez tardivement de la situation, mais quelques questions me semblent néanmoins essentielles.

Premiers éléments, comment peut-on en arriver là ? Comment se fait-il, après autant de mois, même d'années, que ces dossiers ne soient toujours pas débloqués ? Comment se fait-il qu'ils n'aient pas été traités dans des délais raisonnables et admissibles, et à tout le moins en urgence puisque l'on était dans un contexte de glissement d'un système vers un autre ?

Enfin, deuxième élément essentiel, très concrètement, comment allez-vous débloquer la situation de ces jeunes ? Quelle solution allez-vous leur apporter ? Dans quels délais ?

Enfin, concernant les dossiers de demande à l'installation, qui ont trouvé une issue favorable, ou en tout cas qui ont été réglés intégralement, quel est le risque suite à l'audit européen que les bénéficiaires doivent reverser une partie des subsides reçus ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame et Monsieur les députés, en réalité, nous vivons sous le règne des programmations de la politique agricole commune. La dernière programmation 2007-2013, mais avec la possibilité d'encore payer sur base de cette ancienne réglementation jusque les deux années suivantes, c'est-à-dire jusque fin décembre 2015, c'étaient les dossiers ISA.

Les dossiers devaient rentrer avant le 30 septembre 2015. Il y a 19 dossiers qui n'ont pas été traités – c'est une erreur, c'est une lacune – par

l'administration dans les délais, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2015. Ils devaient non seulement être traités, mais même payés avant le 31 décembre. Ils ne l'ont pas été.

Je suis informé en juillet 2016. Je m'en plains bien entendu. Je prends dès lors des mesures et je contacte la Commission européenne pour vérifier si les dossiers peuvent être traités en finançant à 100 % par le budget wallon ces dossiers-là puisque évidemment l'argent européen ne pouvait plus être valorisé, on était hors délai.

La Commission européenne me répond au mois d'octobre que c'est possible. À ce moment-là, il y a des décisions, des notifications qui partent. Il y a 40 000 euros pour chaque agriculteur qui ont pu valablement être notifiés.

Par contre, un audit de l'Europe en décembre 2016 revoit les choses pour la deuxième partie, pour les 30 000 euros, en disant que la manière dont le calcul avait été effectué ne correspondait pas aux vues de la Commission. Cela concerne d'ailleurs d'autres Régions. À ce moment-là, évidemment, l'administration notifie une nouvelle décision en disant que pour cette partie des 30 000 euros, on revoit soit à la baisse, soit même une décision défavorable dans certains cas.

J'ai pu avoir la liste progressivement de l'ensemble des 19 jeunes concernés. Ils sont pour la plupart introduits un recours et ils ont été auditionnés.

Nous avons fait désigner un avocat avec comme mission de trouver la meilleure solution possible pour payer au plus vite et au maximum.

Je considère évidemment qu'il y a une responsabilité de l'administration puisque si l'administration avait traité les dossiers dans les délais, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2015, ils auraient eu, comme 200 autres jeunes, la possibilité de percevoir l'intégralité des 70 000 euros.

En ce qui concerne ces 200 autres jeunes, il n'y a aucun risque de récupération. Nous avons nos apaisements du côté de la Commission européenne.

J'ai donc fait désigner un avocat. J'ai reçu, via l'administration, des premières conclusions à la mi-janvier 2018 et j'ai donné également comme instruction que l'on mette un point final le plus rapidement possible. Les agriculteurs ne peuvent pas être pénalisés, préjudiciés de quelque manière que ce soit par rapport à une lacune des services publics qui ont une obligation d'efficacité et de diligence.

Il y a un risque qu'il nous faut encore apprécier, parce que je ne veux évidemment pas faire courir le moindre risque aux agriculteurs bénéficiaires pour la deuxième tranche, de devoir un jour se voir obligés par la Commission européenne d'une partie de récupération,

même si c'est un financement entièrement wallon. Vous connaissez la réglementation relative aux aides d'État.

Je veux vous rassurer et, à travers vous, ces 19 agriculteurs dont nous connaissons maintenant évidemment de manière personnelle l'ensemble des dossiers. Nous allons faire prendre des décisions rapidement et plus favorablement possible.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Préjudiciés, ils le sont déjà, Monsieur le Ministre, et depuis un certain nombre d'années puisque, dans les commentaires et les retours que nous avons pu lire, certains ont dû faire appel à leurs proches et à leurs familles pour pouvoir subvenir à leurs besoins puisqu'ils avaient des crédits engagés.

Je vous entends, on ne peut pas préjudicier les agriculteurs, mais ils le sont déjà lourdement et depuis plusieurs années.

Vous faites référence à un audit de décembre 2016 diligenté par la Commission européenne et à l'information qui s'en est suivie de la part des services de la Région wallonne aux intéressés, comme quoi c'était défavorable pour partie, soit 30 000 euros quand même, ce qui n'est pas négligeable.

Il me semble à tout le moins que l'on peut parler d'amateurisme dans le chef de nos services. Il faut pouvoir le dire en ces termes, même si cela peut paraître un peu dur.

Aujourd'hui, il est effectivement plus qu'important de trouver rapidement une solution pour les 19 agriculteurs concernés et leur garantir cette solution, de ne pas se retrouver dans une situation où, le cas échéant, on pourrait ultérieurement leur réclamer quoi que ce soit.

Vous disiez déjà en octobre 2016, alors que vous étiez interrogé sur les retards dans le traitement des dossiers, que « vous aviez revu le directeur général vendredi et j'ai eu de sa part confirmation qu'il mettait en œuvre un véritable plan de rattrapage avec une mobilité interne suffisante pour résorber relativement vite le retard pris. Je ne peux pas préciser les échéances à la semaine près, mais ce sont des effectifs importants qui viendront renforcer la cellule de traitement des dossiers. C'est un retard qui n'aurait pas dû avoir lieu. C'est un retard qu'il faut absolument récupérer au plus vite ». Force est de constater aujourd'hui, 16 mois plus tard, que peu de choses ont changé et qu'il subsiste encore des dysfonctionnements persistants.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - ISA, c'est une saga sur laquelle je vous ai effectivement très souvent interrogé en commission. Dans le cas précis, je vous invite et je vous encourage vraiment à trouver une issue la plus

rapide possible pour ces 19 jeunes agriculteurs. Je pense que vous n'ignorez pas les conséquences de tels retards.

Monsieur le Ministre, je vous invite vraiment à accélérer la procédure.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Deux choses très rapidement : deux minutes, c'est évidemment difficile pour vous donner tous les détails de toutes les démarches faites, mais je suis à votre disposition en commission pour être beaucoup plus prolixe à cet égard.

Deuxièmement, une rectification par rapport à M. Legasse. Ne m'en veuillez pas, mais la déclaration que vous extrayez d'octobre 2016 ne concernait absolument pas ces 19 dossiers que l'on qualifiait d'ISA dans l'ancienne programmation, mais cela concernait les nouveaux dossiers ADISA sur base de la nouvelle programmation.

Effectivement, grâce aux efforts que j'avais annoncés, l'ensemble des retards a été résorbé très rapidement et on est maintenant – si je peux utiliser l'expression – dans un rythme de croisière pour ces dossiers ADISA de la nouvelle programmation.

(M. Collignon, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je ne suis pas tout à fait rassuré.

Néanmoins, je me permets d'insister sur l'importance de trouver rapidement la solution pour les 19 agriculteurs concernés par le dispositif ISA.

Ce sont effectivement deux choses différentes, mais je me permets aussi d'insister sur la nécessaire réorganisation ou organisation à l'encontre de ces dossiers, singulièrement vis-à-vis de l'administration compte tenu de la responsabilité qui est la sienne.

(Applaudissements)

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME MORREALE À MME DE BUE, MINISTRE
DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« LES RISQUES SANITAIRES LIÉS À
L'UTILISATION DES TERRAINS
SYNTHÉTIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Morreale à Mme De Bue,